



OSTÉOPATHIE ANIMALIÈRE



Ostéopathe animalier est une profession désormais reconnue par le ministère de l'agriculture depuis 2017 et placée sous l'égide du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV).

Être ostéopathe animalier c'est un cursus de 5 années de formation après le Bac, sanctionnées par un examen qui permet d'être enregistrer sur le Registre National d'Aptitude (RNA), et ainsi exercer cette profession en toute légalité.



Il existe en France 7 écoles appartenant au Syndicat des Formations en Ostéopathie Animale Exclusive (SFOAE), dont une en Nouvelle Aquitaine.

Didier Laplenie, Directeur du Lycée Errecart et Quentin Cadet, Directeur de l'IOA ont signé la convention de partenariat





Face à l'émergence de cette nouvelle profession, le Lycée Errecart, de Saint-Palais s'est intéressé à cette évolution et s'est rapproché de l'Institut Ostéopathique Animalier de Gradignan (33).

C'est ainsi qu'une convention a été signée entre le lycée Jean Errecart et l'Institut Ostéopathique Animalier (IOA) en 2019, qui va permettre aux élèves du lycée Errecart dès la seconde générale mais également pour les élèves entrant en classe de 1^{ère} générale et 1^{ère} STAV de suivre une préparation intégrée qui favorisera l'accès à l'IOA.



Cette préparation intégrée va concerter, au cours des 2 ou 3 années de scolarité (de la seconde à la terminale), les disciplines suivantes : Zootechnie, Biologie, éthologie, les sciences-Physiques...mais pas seulement puisqu'un travail sera effectué sur le projet professionnel de l'élève en lien avec cette profession.



Un livret de suivi des connaissances acquises tout au long de cette prépa. permettra aux bacheliers d'Errecart de valider une entrée directe en 1^{ère} année de formation à l'IOA sans passer par les sélections habituelles, en effet des places sont réservées aux élèves du lycée Errecart au titre de ce partenariat exclusif établi entre les 2 établissements.



05 59 65 70 77

 www.lycee-erreccart.com

 64120 - Saint-Palais

